

## Football/Championnat D3 de la Ligue de l'Estuaire/Présentation de la 24e journée, ce vendredi

# Deux équipes désormais dans la course au titre



Photo : Prospere Sax Nzè Bekalé

Pas de faux pas pour ACL qui croise le fer avec l'équipe de Momentum Académy à Bikélé.



Photo : Prospere Sax Nzè Bekalé

Ballon d'or aura-t-elle les ressources nécessaires par retarder le titre à JS Awassi cet après-midi à Sibang ?

PSNB

Libreville/Gabon

**APRES** les deux matches avancés, CSL/Badji FC (1-1) et AEL/Sécu FC (2-0), la 24e journée du championnat D3 de la Ligue de football de l'Estuaire se poursuit ce vendredi 10 mai 2019.

Deux formations sont désormais en course pour le sacre final. Il s'agit de JS Awassi (60 points +48) et ACL (53 points +40). Elles affrontent, respectivement Ballon d'or (4e, 38 points, +16) et Momentum Academy (12e, 18 points, -22). A priori, des adversaires à la portée de JS Awassi et ACL, qui pourront logiquement s'imposer sans sur-

prise, afin de maintenir la cadence et garder, pour-quoi pas, le suspense. A deux journées de la fin de cette compétition, hormis cette levée, le coach Blaze Moussavou de JS Awassi et ses poulains savent aussi que le titre de champion de l'Estuaire 2019 passe également par cette rencontre. Même scénario pour ACL, qui reste toujours en

course pour ravir la première place à JS Awassi, en cas de faux pas de cette dernière, à compter de ce vendredi. Mais, en cas d'une contre-performance pour ACL, qui affronte un "mal classé", son rêve sera définitivement brisé. Il ne sera plus question d'espérer remporter le titre. Un autre match est prévu également ce vendredi à

Bikélé à 14 heures : Ndzimba FC (12e, 15 points, -19)/Ermöglichen FC (9e, 23 points, -40). Deux antagonistes n'ayant plus qu'une seule ambition : améliorer, chacun, son positionnement au classement aux points, afin d'éviter la relégation en division inférieure (D4), la saison prochaine.

**Programme complet de la 24e journée (suite et fin) :**

- Vendredi 10/05/2019**
- 14 h 00 : Ndzimba FC vs Ermöglichen FC (Bikélé-Projet Goal)
  - 16 h 00 : Momentum Academy vs ACL (Bikélé-Projet Goal)
  - 16 h 00 : JS Awassi vs Ballon d'or (Sibang)

## Finales des coupes de la Caf et de la Ligue africaine des champions

# Une affaire maghrébine



Photo : AFP/L'Union

Les joueurs du Wydad Casablanca vont-ils garder cette joie face à leurs homologues de l'Espérance de Tunis ?

MM

Libreville/Gabon

**LES** finalistes de la Ligue africaine des champions et de la coupe de la Confédération africaine de football (Caf) sont connus. Les tickets obtenus à l'issue des demi-finales sont les suivants: Espérance de Tunis/Wydad Casablanca du Maroc en Ligue des champions, et Berkane (M a r o c) / Z a m a l e k (Egypte). Une affaire totalement maghrébine. Pour accéder en finale de la

Ligue africaine des champions, Espérance de Tunis s'est débarrassée difficilement du TP Mazembé de la RDC (0-0 à l'aller à Lumumbashi, et 1-0 au retour à Tunis). Quant à son futur adversaire en finale, Wydad Casablanca du Maroc, il s'est défait de Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud (2-1 au retour, et 0-0 à l'aller). Le 24 ou le 25 mai (aller) et le 31 mai ou le 1er juin (retour), sont les dates retenues pour la finale 2019 de cette ligue des champions. Les Marocains de Renais-

sance Berkane et les Egyptiens de Zamalek constituent l'affiche de l'ultime étape de la coupe de la Caf, qui se jouera en aller (19 mai) et retour (26 mai). Les premiers cités, battus 0-2 à l'aller par le CS Sfaxien (3 fois vainqueur de l'épreuve), ont réalisé une « remontada » au retour à domicile (3-0). S'agissant de Zamalek (quintuple vainqueur de la Ligue des champions), auteur d'un succès étonnant à l'aller (1-0), il a eu la baraka d'aller tenir tête à l'Etoile du Sahel au retour (0-0).

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT, CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BP. 45 - LIBREVILLE  
TEL. : 01.79.56.61

N° 0005 MEPPDPIPP/SG/DGI



### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général des Impôts informe les importateurs soumis à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), dans la catégorie des bénéficiaires Industriels et Commerciaux (BIC) et non assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), que le dédouanement de leurs marchandises est désormais subordonné au paiement du précompte de 5% sur la valeur déclarée en douane, en application de l'article 179 du Code Général des Impôts (CGI).

Les usagers concernés sont donc tenus de s'acquitter dudit précompte au moment du paiement des droits et taxes à l'importation (droits de douanes, TVA etc.).

Fait à Libreville, le 18 AVR. 2019

Le Directeur Général des Impôts

